



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 2
Présents : 17

L'An deux mille vingt, le 5 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 28 septembre 2020

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, LE CUNFF David, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Catherine STEPHAN, Michael CREMET, Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE, Antoine JAN,

Absents excusés : David BELZIC, Christina BILLY,

Madame Camille BOCHE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – Désignation des représentants

- Elu référent Sécurité routière

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un référent sécurité routière (ERSR) doit être désigné au sein de chaque conseil municipal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Michel CABEL.

- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'il est en charge de statuer sur les demandes d'inscription et radiations sur la liste électorale (art. L11 à L20 et R.1 à R.21 du Code électoral).

Ces décisions sont placées sous le contrôle de la commission : elle s'assure de la régularité des listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire. Pour la commune du Sourn, elle comprend 3 membres : un conseiller volontaire, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un autre désigné par le président du TGI. Ces membres sont nommés par arrêté préfectoral pour 3 ans. Cette commission doit se réunir au moins une fois par an.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Michel FILLION comme conseiller volontaire, Pascal LE TOHIC sera son suppléant.

- Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 9 titulaires dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

- Jean-Luc OLIVIERO
- Loïc JAN
- Jacky EUZENOT
- Daniel GUEGAN
- Gérard LEGO
- Sébastien LE PABIC
- Jean-Paul DACQUAY
- Michel CABEL
- Benoît COLLET

Les suppléants, sont quant à eux, tirés au sort sur les listes électorales :

- LE GUELVOUD Marylène
- LOUIS Janine
- BOCHE Stanislas
- LEGO Christian
- LE TULZO Sandrine
- BADAIRE Isabelle
- JESUS Corinne
- KRASKA BLANCAN Chrystelle

- Escales fluviales de Bretagne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'association « Escales Fluviales de Bretagne ». Le montant de l'indemnité s'élève à 432€ pour la commune du Sourn.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association nommée ci-dessus.

- Correspondant défense

La délégation militaire départementale du Morbihan sollicite la commune afin de désigner un correspondant défenses. Le but est de parvenir à organiser une séance d'information et d'échanges par canton. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Jean-Jacques VIDELO.

- CNAS (Comité Nationale Action Sociale)

Il convient de désigner un délégué élu de la collectivité, qui représentera la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Jean-Jacques VIDELO.

2 Extension du Centre Médical

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avenants signés dans le cadre de l'extension du centre médical.

N° lot	Objet	Entreprise	Montant HT	Avenant	TOTAL HT
LOT 1	TERRASSEMENT	RAULO	53 490,93 €		59 441,43 €

				4 970,10 €	
				2 560,00 €	
				-1 579,60 €	
LOT 2	CHARPENTE	TREMBLAY	39 231,11 €		39 231,11 €
LOT 3	MENUISERIES	GOUEDARD	43 348,69 €		51 923,18 €
				8 574,49 €	
LOT 4	CLOISONS	LE SOURN HABITAT	15 081,93 €		15 081,93 €
LOT 5	REVETEMENTS	MOISAN	14 621,64 €		14 621,64 €
LOT 6	PEINTURE	ARMOR PEINTURE	8 096,28 €		8 096,28 €
LOT 7	ELECTRICITE	EA2I	9 980,00 €		9 980,00 €
LOT 8	PLOMBERIE	GROUPE JM	16 000,00 €		16 000,00 €
			199 850,58 €	14 524,99 €	214 375,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les avenants ainsi présentés

3 - Rénovation d'un bâtiment communal – Ancienne cantine

- Attribution des offres

Lors du conseil municipal du 22 juin 2020, le conseil municipal avait validé le projet de rénovation du bâtiment communal ainsi que son plan de financement. Il présente à l'assemblée les résultats de l'appel d'offres :

N° LOT	OBJET	ESTIMATIF HT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1	TOITURE	22 000,00 €	LE PRIOL	21 703,41 €
LOT 2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	20 000,00 €	LE GROS	19 514,05 €
LOT 3	CLOISONS SECHES ISOLATION FAUX PLAFONDS	20 000,00 €	LE SOURN HABITAT	18 451,16 €
LOT 4	REVETEMENTS DE SOL FAIENCE	14 000,00 €	MOISAN	13 013,60 €
LOT 5	ELECTRICITE	13 000,00 €	HAMON	13 927,50 €
LOT 6	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE	13 000,00 €	HAMON	11 965,19 €

LOT 7	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	10 000,00 €	ARMOR PEINTURE	6 585,84 €
LOT 8	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	45 000,00 €	ECO TECHNOLOGIE	44 142,26 €
		157 000,00 €	TOTAL	149 303,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Prend acte de l'attribution des différents lots

- Plan de financement du projet

Monsieur le Maire présente le plan de financement global de l'opération.

DEPENSES			
		HT	TTC
Frais d'études		5 100,00 €	6 120,00 €
Travaux en régie		10 000,00 €	12 000,00 €
Travaux		150 000,00 €	180 000,00 €
TOTAL		165 100,00 €	198 120,00 €
RECETTES			
Conseil départemental	20,00%	0€	En cours
Etat - DETR	27,00%	40 500,00€	En cours
Pontivy Communauté	30,00%	37 350,00 €	
Commune	55,57%	87 250,00 €	
TOTAL	100,00%	165 100,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours de Pontivy Communauté à hauteur de 30% du reste à charge soit 37 350,00€

- Décision modificative 1-2020 – Souscription d'un emprunt

Non prévu lors du vote du BP 2020 en Mars dernier, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante, afin de créer l'opération « Rénovation d'un bâtiment communal » qui sera équilibrée par la réalisation d'un emprunt.

DM 2020-1		
Section Investissement		
	Dépenses	Recettes
IC 2313 Opération 205	+ 200 000€	
IC 1641		+ 200 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative suivante
- Autorise le maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires pour un montant maximum de 200 000€
- Autorise le maire à signer le contrat de prêt

4 – Fonds de concours Pontivy Communauté

- Fonds de concours Equipement Immobilier Communal 2021-2024

Une nouvelle enveloppe pour l'équipement immobilier s'ouvre pour la période 2021-2024 à hauteur de 100 000€. Monsieur le Maire propose donc d'y affecter le projet de rénovation d'un bâtiment communal à hauteur de 37 350€, le fonds de concours restant (62 650€) serait dédié à la Boucle énergétique Locale.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M Le Maire, le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours Pontivy Communauté pour ces deux projets.

- Voirie 2021 – Fonds de concours - Conseil départemental

Michel CABEL indique que le montant du marché de voirie pour l'année 2021 est estimé à 79 120.080€ HT. Il comprend la rénovation de la voirie au Néveil, pour un linéaire de 1200 mètres, Rue de Kerfrappe ainsi que la mise aux normes PMR des allées du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de solliciter le fonds de concours Voirie de Pontivy Communauté ainsi que la subvention Voirie du Département.

5 PST – Chaufferie bois

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction de la chaufferie bois ainsi que le plan de financement ci-joint. Il propose au conseil municipal de valider l'ensemble des éléments et de solliciter une subvention au titre du programme de solidarité territoriale (PST).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de solliciter le PST du Département.

6 Convention de financement et de réalisation « Géodétection et géoréférencement des réseaux éclairage » - Morbihan Energies

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de confier au syndicat « Morbihan Energies » le soin de réaliser la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage sur l'ensemble du territoire communal. L'estimation prévisionnelle s'élève à 10 833€ HT.

La détermination précise des réseaux et points lumineux est une obligation légale, notamment dans le cadre de réalisation de travaux soumis à déclaration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

7 - Redevance SITTOM MI – Année 2019

Le SITTOM MI a indiqué avoir incinéré 22 862 tonnes de déchets en 2019. La taxe à recouvrer s'élève donc à 34 293€ (1.50€ x 22 862).

10% de ce montant sera reversé à la ville de Pontivy.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le titre et le mandat correspondant.

8 - Mise à disposition des salles municipales aux associations pendant la période « COVID »

Le Maire indique qu'a eu lieu le 10 septembre dernier une réunion avec les associations pour une remise en route des activités hebdomadaires avec respect des règles édictées par la préfecture et les fédérations sportives.

Les activités « festives » ne sont quant à elles pas autorisées car les restrictions demeurent dans ce domaine, que ce soit pour les associations ou les particuliers. Les salles municipales sont des ERP (Etablissement recevant du public).

Cependant la vente à emporter est possible, c'est pourquoi un aménagement des anciens services techniques est en cours pour confectionner des repas à emporter pour 80 personnes environ.

Conscient que le tissu associatif est touché par cette crise et va continuer de l'être, Monsieur le Maire propose de voter la gratuité de la mise à disposition des salles jusqu'au retour des conditions « normales » de location (et non plus une fois / an) ainsi qu'en semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la mise à disposition gratuite des salles municipales pour l'ensemble des associations que ce soit de façon hebdomadaire ou ponctuelle.

Lors du rétablissement de la situation sanitaire, la municipalité réunira à nouveau les associations afin qu'elles soient prioritaires sur le planning.

Le Maire incite les associations et particuliers à un maximum de prudence.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été sollicité par des associations pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle suite à la crise sanitaire.

Comme tous les ans, les associations auront à compléter en fin d'année une demande de subvention et les dossiers seront examinés par la commission finances en février.

9 Modification du tableau du personnel

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 septembre 2020,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 3 février 2020,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de secrétaire médicale fixé à 31/.35^{ème},

Considérant la nécessité de créer l'emploi de secrétaire médicale à temps complet,

Le Maire propose la création de l'emploi de secrétaire médicale à raison de 35h/ semaine sur le grade d'adjoint administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés

10 - Compte-rendu des commissions

- Commission Bâtiment

Point sur les travaux de l'ancienne cantine : David LE CUNFF indique que les travaux de toiture sont terminés. Les menuiseries seront changées pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux de cloisons, peinture et électricité seront effectués sur les mois de novembre et décembre. La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021 et l'isolation extérieure en avril / mai.

- Commission jeunesse

ALSH : La fréquentation de l'ALSH des vacances d'été est en baisse, liée principalement au contexte sanitaire. Les deux mini-camps avaient été annulés mais sont reportés en 2021.

Conseil municipal des enfants : Les élections ont eu lieu dans chaque école. La première réunion va avoir lieu prochainement avec notamment la remise de la collecte des jouets pour l'association « Les Blouses Roses ». Mireille LE RUYET remercie l'ensemble des personnes investies dans ce geste citoyen.

- Commission Cadre de Vie

Michel Cabel indique que la commission s'est réunie ce jour pour faire évoluer le règlement et les tarifs du cimetière. Le dossier sera présenté lors du prochain conseil municipal.

- Centre Communal d'Action Sociale

Patricia GUIGUENO indique que le repas du CCAS est annulé cette année. Des bons d'achat seront distribués en fin d'année dont la modalité de distribution reste encore à définir.

Le domicile partagé va être déficitaire cette année pour un montant d'environ 20 000€, 2 places sont actuellement disponibles.

11 Affaires diverses

Néant

12 Questions diverses

Philippe HELARY fait remonter un certain « scepticisme » de quelques administrés par rapport à la boucle énergétique locale. Monsieur le Maire indique qu'il va détailler le projet dans le prochain bulletin municipal pour plus de transparence dans la compréhension du projet. Il précise que ce projet n'a pas simplement un enjeu financier mais également un enjeu environnemental avec l'utilisation d'un bois local contre des énergies fossiles actuellement.

Cathy STEPHAN pose la question de la provenance de ce bois. Monsieur le maire indique que dans un premier temps la commune s'approvisionnera auprès de la société coopérative Argoat Bois Energie.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.